

Activités du port d'Halifax—Loi

J'ai fait une promesse à tous ceux avec lesquels je suis entré en contact et c'est que je ne nommerais personne aujourd'hui. J'ai dit qu'ils pouvaient s'entretenir avec moi, le député de Halifax et le député de Dartmouth-Halifax East sans voir leur nom paraître dans les journaux. Nous leur avons dit que nous honorerions leur confiance et tenterions de faire accepter leurs vues. Nous avons constamment agi ainsi et je le répète, nous avons failli régler le différend. Nous avons collaboré chaque jour avec les parties et si l'on ne nous reconnaît pas d'avoir fait preuve de doigté politique, j'ignore quel mérite on pourra nous reconnaître. Nous avons essayé, mais nous avons échoué.

● (1240)

Je veux tout simplement dire à la Chambre qu'après avoir consulté les parties en cause—et je crois pouvoir mentionner deux noms, M. Masters, de l'Association des employeurs maritimes, et M. Quinn, des débardeurs, et vous devez vous souvenir que nous parlons à ces gens tous les jours et parfois deux fois par jour—il n'y a aucune chance que ce lock-out puisse prendre fin à moins que nous n'intervenions ici au Parlement. Quand un différend ouvrier doit être réglé par la Chambre des communes et l'autre endroit, c'est une piètre solution, mais je dis seulement que c'est la seule solution possible.

Je ne veux nommer aucun de ceux à qui j'ai parlé avant d'en venir à cette conclusion, mais je suis convaincu qu'ils sont si épuisés par toute cette affaire, le lock-out, avec les pressions exercées de toutes parts, qu'il leur serait impossible d'en arriver à une entente. Toute tentative en ce sens ne ferait qu'exacerber les sensibilités déjà à vif à cause de la lutte qu'ils mènent depuis un sacré bout de temps. Il est temps d'en finir, et je dis adoptons la mesure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une heure.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour déclarer qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt le ministre du Travail (M. Munro) qui a présenté ce bill et l'honorable représentant de Halifax (M. Stanfield) qui représente la circonscription directement touchée par ce lock-out.

[M. McCleave.]

Notre position sur la question ne date pas d'hier et n'a pas varié. Nous croyons en la valeur de libre négociation collective entre l'employeur et l'employé ou son syndicat. Il est mauvais, d'après nous, que le gouvernement intervienne directement très souvent. Nous souhaitons que le gouvernement n'ait jamais à intervenir dans un différend entre employeur et employés. Nous avons été par le passé, nous sommes et nous continuerons d'être opposés aux vues de certains députés et certainement d'un grand nombre de gens à l'extérieur de la Chambre qui réclament une loi imposant l'arbitrage obligatoire. Nous sommes contre ce genre de politique, qui est utilisée dans certains pays, mais qui ne ferait que durcir les positions de part et d'autre au lieu d'atténuer les différends entre employeurs et employés.

Cela dit, nous reconnaissons que dans le cas d'un différend entre employés et employeurs ou de grève, ou, en l'occurrence, de lock-out, si la situation se prolonge et risque d'avoir des conséquences graves sur la localité touchée et sur l'ensemble de la région, sinon du pays tout entier, il vient alors un moment où le gouvernement doit intervenir. Nous en avons des exemples. Je n'ai pas pris le temps de chercher dans le compte rendu depuis que je siège à la Chambre, mais à plusieurs reprises pendant ces quatorze années, le gouvernement a dû légiférer pour ordonner la reprise du travail.

● (1410)

A certaines occasions, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont jugé nécessaire, même sous un gouvernement néo-démocrate, de légiférer pour ordonner la reprise du travail. Nous reconnaissons que cela peut se produire, comme c'est le cas actuellement. Les points en litige, dans le cas présent, remontent à beaucoup plus longtemps que le ministre ne l'a dit aujourd'hui à la Chambre. Le différend remonte à trois ou quatre ans. Les discussions autour de la question du port de Halifax durent depuis tout ce temps, ce qui n'est pas surprenant.

En effet, nous avons assisté ces 25 dernières années à une véritable révolution dans la manutention des marchandises expédiées par mer. Nombre de marchandises qui étaient chargées et déchargées séparément sont maintenant chargées dans des conteneurs, transportés avec des machines modernes, comme de larges grues, et le port d'Halifax, comme tous les autres ports, a moins d'employés qu'autrefois par suite de cette modernisation. Le sort des employés, face à la conteneurisation et à la modernisation, a été matière à différend entre employés et employeurs et le restera longtemps encore. Je me borne ici à constater des faits qu'il faut accepter comme ils sont.

Le conflit s'est prolongé pendant toute l'année, et le lock-out dure depuis plusieurs mois. Les activités dans toute la région s'en trouvent durement touchées et pour cette raison, nous jugeons, tout comme le ministre, qu'il est temps que le gouvernement intervienne. Nous estimons que la proposition qu'il a faite, à savoir qu'on ordonne aux employés et aux employeurs la reprise du travail aussitôt que le bill sera adopté, permettra aux deux côtés d'avoir jusqu'en décembre pour se mettre d'accord sur les points qu'il reste à régler. Faute d'un accord, un arbitre serait nommé pour examiner la question, faire les constatations et les recommandations, lesquelles engageront alors l'une et l'autre partie.